



HAL
open science

Les lectures françaises de Bartolomé de Las Casas, de Jacques de Miggrode à l'abbé Grégoire

Pierre Ragon

► **To cite this version:**

Pierre Ragon. Les lectures françaises de Bartolomé de Las Casas, de Jacques de Miggrode à l'abbé Grégoire . colloque international “ Grégoire. Droits de l'homme et droits des gens. Christianisme et Lumières ” , Marcel Dorigny, Bernard Gainot, Rita Hermon-Belot, Simone Mazauric, Bernard Plongeron, Alyssa Goldstein Sepinwall Nov 2006, Metz, France. hal-01379940

HAL Id: hal-01379940

<https://hal.science/hal-01379940>

Submitted on 14 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Les lectures françaises de Bartolomé de Las Casas,
de Jacques de Miggrode à l'abbé Grégoire*

Pierre RAGON
Université de Rouen

L'*Apologie de Barthélémy de Las Casas, évêque de Chiappa par le citoyen Grégoire* a fait date dans l'histoire de l'émancipation des Noirs. Dans ce texte issu d'une conférence prononcée à l'Institut National le 12 mai 1800 l'abbé Grégoire rend un vibrant hommage à celui dont, conclut-il, « les ouvrages... inculquent les devoirs de la bienveillance en faveur de tous les hommes, sans distinction de couleur ni de pays »¹. Ainsi Grégoire retrouve –t-il dans le portrait qu'il brosse de l'infatigable défenseur des Indiens la forte figure annonciatrice de son propre combat².

L'intérêt qu'il manifeste envers Las Casas et les raisons qui, en ce printemps 1800, le conduisent à l'évoquer devant les membres de l'Institut sont désormais bien connues. Si la cause abolitionniste l'avait provisoirement emporté depuis le vote de la loi du 16 pluviôse an II (4 février 1794), le parti favorable au rétablissement de l'esclavage s'était singulièrement renforcé sous le Directoire et l'avènement du Consulat n'avait fait qu'augmenter les inquiétudes trop bien fondées de ses adversaires. En effet, moins d'un mois après le coup d'état du 18 brumaire, la rumeur du rétablissement de l'esclavage et du retour à la législation de l'Ancien Régime s'était répandue³. Parallèlement, il était de plus en plus difficile de rassembler et de mobiliser les défenseurs de son abolition puisque la Société des amis des Noirs (dont Grégoire se trouvait être l'un des membres les plus actifs depuis sa refondation en 1796 ou 1797) avait sans doute cessé de se réunir au printemps de l'année 1799⁴. En prononçant cette *Apologie* devant la classe des Sciences morales et politiques de l'Institut National, Grégoire reprenait, sur un autre terrain, la lutte des abolitionnistes.

Probablement poursuivait-il un second objectif. L'avocat de la cause des Noirs était également le principal défenseur de l'Eglise constitutionnelle, l'artisan militant d'une « chrétienté républicaine » qu'il porta à bout de bras au sein du comité des *Évêques réunis* et d'un concile national à l'autre. A travers la figure de Las Casas, Grégoire défendait aussi une autre vision de l'Église, celle d'une Église tolérante, garante des libertés, respectueuse des consciences et des individus. Ainsi en vint-il à considérer que « ce n'est pas le fanatisme qui opéra la destruction des indiens mais qu'au contraire la religion, oui la religion seule, éleva la voix contre les oppresseurs »⁵. À cet égard, sa communication s'inscrivait dans le prolongement d'un combat engagé deux ans plus tôt. Alors, dans une lettre ouverte adressée à don Ramon-Joseph de Arce, il avait conjuré le grand inquisiteur d'Espagne de rompre avec l'obscurantisme d'une Église « faultrice de la persécution, du despotisme et de l'ignorance » et il l'avait exhorté à se convertir aux Lumières d'une « religion essentiellement douce,

¹ Henri Grégoire, *Apologie de Barthélémy de Las Casas, évêque de Chiappa par le citoyen Grégoire*, Paris, Baudouin, 1800, p. 30.

² Bernard Plongeron, « Apologie de Barthélémy de Las Casas, évêque de Chiapas, par le citoyen Grégoire », dans *Grégoire et la cause des Noirs (189-1831). Combats et projets*, Y. Bénot et M. Dorigny éd., Paris, SFHOM et AECE, 2005, pp. 37-50.

³ Yves Bénot, « Le 18 brumaire, un enjeu colonial ? », dans *Du directoire au Consulat. Tome 3 : Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'Etat-Nation*, J.-P. Jessenne éd., Lille-Rouen, CRHEN-O et GRHIS, 2001, pp. 246 sq.

⁴ La dernière séance attestée date du 30 mars 1799. Voir Marcel Dorigny et Bernard Gainot, *La société des Amis des Noirs (1788-1799). Contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage*, Paris, UNESCO, 1998, p. 311.

⁵ Henri Grégoire, *op. cit.*, p. 26.

tolérante, également amie des sciences et de la liberté »⁶. En ce printemps 1800, dans l'*Apologie*, Grégoire reprit cette question à un moment crucial : opposant la tolérance de l'Église à l'intolérance du despotisme républicain, il put simultanément revenir sur l'épisode terroriste et prévenir Bonaparte contre tout retour en arrière au moment où celui-ci multipliait les signes d'ouverture en direction du clergé réfractaire⁷.

Si le sens de la démarche de l'abbé-citoyen est bien connu, il n'est pas inutile, en revanche, de revenir sur la lecture qu'il fit alors de l'action, de la pensée et de l'œuvre de Las Casas. Qu'emprunta-t-il à l'exemple laissé par son lointain prédécesseur ? Qu'avait-il les moyens d'en saisir ? Dans ce face-à-face entre deux hommes que deux siècles et demi séparent (et quels siècles !), le risque était grand que l'évêque du Chiapas, par la force des choses réduit au silence, se trouvât instrumentalisé par un lecteur trop zélé. A vrai dire, la haute figure de Las Casas n'avait jamais laissé indifférent et déjà, comme nous le verrons, elle faisait l'objet de lectures aussi contradictoires qu'incertaines. Pour l'abbé révolutionnaire, il s'agissait de trancher une fois pour toutes en redonnant à Las Casas un honneur qu'il estimait souillé. Contre ses détracteurs, Grégoire entendait le laver d'une double accusation : celle selon laquelle il aurait « proposé au gouvernement espagnol de substituer les Africains... (à) ses chers Indiens... pour (les) épargner » et celle, d'une brutalité sans nuance, selon laquelle il aurait tout bonnement « introduit la traite des nègres »⁸. Grégoire entreprit de démontrer l'inanité de ces allégations et sa conclusion fut nette : « les *ouvrages* de Las Casas, loin de présenter aucune indication contre lui, réclament partout les droits de la liberté... : ainsi les principes qu'il professa toujours, et sa *conduite invariable* démentent une accusation dont les esprits impartiaux peuvent actuellement apprécier la valeur »⁹.

En fait la réalité était un peu plus complexe que ne le pensaient Grégoire ou ses contradicteurs et ni la pensée ni l'action de Las Casas n'auraient dû se prêter à des jugements aussi tranchés. Mais en cette fin de XVIII^e siècle, une infime partie de l'œuvre de Las Casas se trouvait publiée. Aussi ignorait-on que sur ce point sa conduite avait effectivement varié.

1. La démarche de l'abbé Grégoire

L'*Apologie* se présente comme un texte court, rigoureusement construit et bien documenté. L'auteur inscrit sa démonstration dans le cadre d'une recherche historique conduite suivant les règles de l'art et à cet effet il multiplie les références méthodologiques. Grégoire mobilise un grand nombre de sources choisies en fonction du questionnaire adopté. Il utilise les synthèses historiques les plus récentes et fait référence aux sources anciennes. Essais contemporains, chroniques des historiens officiels de la Couronne d'Espagne et histoires locales, textes d'Église, chroniques des ordres religieux et traités de théologie, biographies, récits de voyage, compilations diverses : au total plus d'une soixantaine de références sont tour à tour sollicitées. Grégoire est même parvenu à mettre la main sur deux copies d'inédits de Las Casas conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris ; à trois reprises au moins, quand l'information lui a manqué ou lui a paru trop courte, il a sollicité des informateurs espagnols ou hispano-américains. Toutes les conditions semblaient donc réunies pour qu'il aboutît aux conclusions les plus fermes. Pourtant, dans son entreprise, Grégoire connut un bonheur inégal.

⁶ Henri Grégoire, *Lettre du citoyen Grégoire, évêque de Blois, à don Ramon-Joseph de Arce, archevêque de Burgos, grand Inquisiteur d'Espagne*, Paris, Imprimerie-librairie chrétienne, 1798, p. 10. Sur tout cela, voir Bernard plongeron, *L'abbé Grégoire ou l'Arche de la Fraternité*, Paris, Letouzé et Ané, 1989, pp. 65-101.

⁷ Rodnay Dean, *L'Église constitutionnelle, Napoléon et le Concordat de 1801*, Paris, R. Dean, 2004, pp. 67-71, 81-90 et 133-134.

⁸ Henri Grégoire, *Apologie de B. de Las Casas...*, *op. cit.*, p. 3.

⁹ *Ibid.*, p. 30. Souligné par nous.

Sa démarche était sûre lorsqu'il entreprenait de combattre l'idée selon laquelle Barthélemy de Las Casas était le responsable de la mise en place de la traite des Noirs, qu'il aurait préconisée afin d'épargner aux Indiens les souffrances du travail forcé. Cette thèse, alors fort répandue, était même acceptée par certains abolitionnistes, y compris parmi les correspondants de la Société des Amis des Noirs¹⁰. Force est d'avouer qu'un auteur éminent au moins lui avait apporté le soutien de son autorité ; d'autres avaient cultivé l'ambiguïté. En effet, quand elles entendaient donner dans l'anticlérisme, les Lumières s'en emparaient volontiers. Ainsi de Pauw, assurément le plus injuste de tous, évoquait-il Las Casas comme un « ecclésiastique, d'ailleurs intrigant, [qui] cachait des vues orgueilleuses et immenses. Et le même auteur, d'ajouter que « si on lui doit des éloges pour les maux qu'il ne fit pas aux Américains [sic !], il est impossible de lui pardonner d'avoir le premier en Espagne formé le projet d'aller en Afrique acheter des Nègres [et] de les déclarer esclaves¹¹... » De Pauw publia les deux tomes de ses *Recherches philosophiques sur les Américains* en 1768 et 1769, au moment où, après avoir expulsé les Jésuites de tous ses domaines, tant européens qu'américains, l'Espagne s'engageait dans une vaste campagne diplomatique afin d'obtenir de Rome la suppression générale de la compagnie. En noircissant Las Casas, de Pauw cherchait à montrer l'ancienneté d'un mal dont le traitement, de ce fait, devenait plus urgent¹²...

Grégoire, sans difficulté aucune, démontra l'inanité d'une telle affirmation : la présence d'esclaves noirs dans les Caraïbes était attestée plusieurs années avant que Las Casas ne tint les propos qu'on lui reprochait et il ne pouvait donc être considéré comme l'instigateur de ce commerce. Le défenseur de la cause des Noirs convoqua sans peine quelques références érudites et rétablit la chronologie des faits. En effet, dans les Caraïbes, dès les dernières années du XV^e siècle, les Espagnols recoururent spontanément à la main d'œuvre servile d'importation. Ils ne firent alors que transposer une réalité qui était familière aux hommes de l'Espagne méridionale : ces années-là, celle-ci se trouvait largement approvisionnée par un commerce portugais florissant qui, chaque année depuis l'Afrique, conduisait au Portugal des cohortes d'esclaves noirs¹³. De là, certains se trouvaient réexpédier vers l'Espagne, les archipels ibériques de l'Atlantique ou, encore en plus petit nombre, le Nouveau Monde. Tout cela, Grégoire le savait : il le tenait d'Adam Anderson et de Pierre-François-Xavier de Charlevoix, deux auteurs qui avaient puisé aux meilleures sources, le premier pour son *Historical and chronological deduction of the origin of commerce*, le second pour son *Histoire de l'île Espagnole*. Il l'avait aussi lu dans la biographie que Freire avait consacrée à Henri le Navigateur. Il l'avait encore vérifié auprès de sources plus anciennes, telles que les *Annales* de Séville d'Ortiz y Zuñiga qui signale l'existence d'une importante communauté d'esclaves noirs dans le port du Guadalquivir en 1474, au moment où éclate la guerre de succession d'Henri IV¹⁴.

Mais Grégoire le savait bien, dans les milieux savants, l'opinion de de Pauw n'était pas communément reçue. À l'instar de Charlevoix, de Raynal et même de Robertson, beaucoup d'auteurs des Lumières s'arrêtaient à considérer Las Casas comme le simple avocat d'une

¹⁰ M. Dorigny et B. Gainot, *op. cit.*, p. 161.

¹¹ Cornélius de Pauw, *Recherches philosophiques sur les Américains*, Berlin, G. J. Decker, 1768, tome 1, pp. 120-121.

¹² « ...il est certain que les Jésuites ont dans la suite exécuté ce que Las Casas avait projeté », précise-t-il dans une note. *Ibid.*, p. 120.

¹³ Autour de 3500 par an. Alessandro Stella, *Histoires d'esclaves dans la péninsule ibérique*, Paris, EHESS, 2000, pp. 58-79.

¹⁴ Le contrôle de ce trafic aurait été, aux yeux des Sévillans hostiles au parti portugais, l'un des enjeux de ce conflit. Diego Ortiz de Zuñiga, *Anales eclesiásticos y seculares de la muy noble y muy leal ciudad de Sevilla...*, Madrid, Imprenta Real, 1796 [1677], vol. 3, pp. 77-79.

cause qu'il n'avait pas introduite¹⁵. Afin de faire de l'évêque du Chiapas le défenseur des droits de tous les hommes, Grégoire devait donc aller plus loin et prouver qu'il n'avait jamais proposé l'importation d'esclaves noirs en Amérique. L'entreprise était plus hasardeuse et Grégoire témoigna de moins de rigueur dans sa démonstration.

Sans doute l'évêque de Blois, comme il s'appelait lui-même, identifia-t-il correctement l'histoire des emprunts et des traditions textuelles déployées jusqu'à lui. En cette fin de XVIII^e siècle, tous les auteurs qui présentaient Las Casas comme un avocat de la traite puisaient à l'une ou l'autre de ces deux sources : Charlevoix (1730) ou Robertson (1777). Ces auteurs, à leur tour, dépendaient d'un seul informateur, le chroniqueur officiel de la Couronne d'Espagne en fonction à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, Antonio de Herrera, auteur d'une monumentale *Historia general de los hechos de los Castellanos en las islas y Tierra Firme del Mar Océano* parue en quatre volumes entre 1601 et 1615, maintes fois rééditée et même, chose plus rare, traduite en français entre 1659 et 1671, en anglais et en néerlandais au cours du XVIII^e siècle¹⁶. De fait, ce texte était une source majeure car aucune des chroniques générales de l'expansion espagnole outre-mer n'avait à la fois atteint une telle ampleur et connu une aussi grande diffusion¹⁷.

Or Herrera, lorsqu'il traitait de la colonisation de l'île Espagnole (Haïti-Saint Domingue), relatait qu'en l'année 1517, Las Casas avait proposé « de procurer aux Castellans établis dans les Indes une cargaison de nègres ». Le polémiste dominicain rencontrait alors d'insurmontables obstacles, ne parvenant pas à obtenir la libération des Indiens détenus en *encomienda* : le recours à cette solution faisait partie d'un plan global visant à venir à bout de la résistance des colons¹⁸.

Sans doute, Herrera qui du reste ne s'était jamais rendu au Nouveau Monde, n'était-il pas un observateur direct des faits qu'il relatait. Il n'était pas même leur contemporain. Pourtant, – et Grégoire le savait parfaitement –, le chroniqueur des Indes avait eu entre les mains des manuscrits de la plus grande importance, à commencer par celui de l'*Histoire des Indes* de Las Casas lui-même¹⁹. Pour autant, Grégoire ne s'arrêta pas à ce témoignage qui, pour être de seconde main, n'en était pas moins, à ce moment-là, le plus fiable de tous ceux dont on disposait. À son égard, Grégoire adopta une attitude hypercritique et témoigna d'une défiance déroutante. Ses arguments furent de trois ordres. En premier lieu, il convoqua un témoignage oral, celui d'« un savant américain, docteur de l'université de Mexico [qui lui] assura avoir lu les trois volumes in-folio manuscrits de la main de l'évêque, sans rien y trouver qui l'inculpât relativement aux nègres²⁰. » Le portrait de l'informateur est assez précis pour qu'on reconnaisse en lui frère Servando Teresa de Mier. Ce dominicain, docteur en théologie formé à l'université de Mexico était en contact avec Grégoire et, de fait, il avait pu voir tel ou tel manuscrit de l'*Histoire des Indes* puisque condamné à l'exil, plusieurs fois évadé, fugitif, il avait séjourné en Espagne entre 1795 et 1801 avant de passer en France et de s'installer à Paris. Il n'en reste pas moins que Servando Teresa de Mier était très loin de constituer un

¹⁵ P-F-X de Charlevoix, *Histoire de l'île Espagnole...*, Paris, Barrois, 1730 vol. 1, pp. 287-288 ; Guillaume-Thomas Raynal, *Histoire politique et philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Genève, Pellet, 1780, vol. 2, p. 292 ; William Robertson, *The history of America*, Londres, Strahan et Cadell, 1780, vol. 1, p. 321.

¹⁶ Titre que l'on pourrait traduire ainsi : « Histoire générale de la geste des Castellans dans les îles et la Terre Ferme de la mer Océane ». On connaît au total neuf éditions et une réimpression de ce texte pour les XVII^e et XVIII^e siècles. Grégoire utilise l'une des éditions espagnoles.

¹⁷ Quant à l'ambition du propos, seule la chronique de son prédécesseur, Oviedo y Valdès, soutiendrait la comparaison mais, pour l'essentiel, elle demeura inédite jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

¹⁸ « ...procurando que a los Castellanos que vivían en las Indias se diese saca de negros... ». Dans Antonio de Herrera, *Historia general de los hechos de los Castellanos en las islas y Tierra Firme del Mar Océano*, Madrid, Universidad Complutense, 1991, vol. 1, p. 713.

¹⁹ Henri Grégoire, *Apologie de Barthélémy de Las Casas...*, op. cit., p. 10.

²⁰ *Ibidem*.

interlocuteur fiable. Plus idéologue que savant, propagandiste qu'historien, « chez lui, l'art de manipuler les sources confinait au génie »²¹. En 1794, mettant son jeune talent au service d'un nationalisme mexicain en formation, n'avait-il pas commencé sa brillante carrière en proposant une relecture aussi radicale qu'improbable de la légende de la Vierge de Guadalupe²²?

Outre celle de Servando Teresa de Mier, Grégoire convoque l'autorité d'un érudit appartenant au mouvement des Lumières espagnoles, Juan Bautista Muñoz (1745-1799), le dernier en date parmi les cosmographes des Indes. Ce jeune prodige travailla près de vingt ans, compulsant un nombre considérable de manuscrits originaux, en faisant copier beaucoup, mais ne publiant guère que les prolégomènes de son *Historia del Nuevo Mundo*. En guise d'introduction à ce qui aurait dû constituer une vaste synthèse historique, il distribuait les plus sévères critiques à tous ses prédécesseurs. Herrera n'échappa pas à ses jugements sévères, mais il l'accusa de plagiat et non, comme le prétend Grégoire, de colporter des « traditions suspectes », à tel point qu'aux yeux de Muñoz, l'œuvre de Las Casas ne paraissait plus totalement inédite « puisque toute sa substance avait été publiée dans les *Décades* d'Herrera²³. »

Le troisième argument de Grégoire, celui qu'il développe le plus longuement, est à la fois le plus surprenant et le plus révélateur de la manière dont cet abolitionniste militant lit les textes anciens. Il le fait sans prendre le recul nécessaire. Grégoire entreprend donc de nier toute implication de Las Casas dans le développement de la traite en arguant du fait qu'aucun de ses contemporains, qu'aucun historien des temps passés non plus, ne lui en a jamais fait le reproche²⁴. En réalité, le contraire eut été étonnant : jusque dans les années 1730, personne (ou presque) n'avait remis en cause la pratique de la traite. Pourquoi donc lui aurait-on reproché quelque chose qui faisait alors l'objet d'un quasi consensus ?

2. Las Casas et l'esclavage des Noirs

À la fin du XVIII^e siècle les travaux et l'action de Las Casas demeuraient très mal connus. Mais à partir de 1822, la lente publication de ses écrits, petit à petit, changea la donne, même si la première édition complète de ses œuvres, en 15 volumes, ne date que des années 1989-1995²⁵.

Las Casas aborda la question de l'esclavage africain à différents moments de son combat. Les documents qui résultent de ses interventions furent publiés pour la première fois entre 1867 et 1879, sans toujours lui être attribués²⁶. Depuis, les travaux de Marcel Bataillon,

²¹ L'expression est de Marie-Cécile Bénassy dans l'Avant-Propos à l'édition de fray Servando Teresa de Mier, *Historia de la revolución de Nueva España*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990, p. VII.

²² Dans un célèbre sermon prononcé le 12 décembre, il avait tenté de démontrer que la Vierge de Guadalupe n'était pas apparue en peinture sur la cape de Juan Diego, au tout début de l'époque coloniale, mais qu'elle était une image laissée par saint Thomas aux temps apostoliques. Ce texte est reproduit dans J. E. Hernández y Dávalos, *Historia de la guerra de independencia de México*, Mexico, CNC, 1985, vol. 3, pp. 6-17.

²³ Juan Bautista Muñoz, *Historia del Nuevo Mundo*, Madrid, Viuda Ibarra, 1793, tome 1, p. XIX.

²⁴ Henri Grégoire, *Apologie de Barthélémy de Las Casas...*, op. cit., pp. 10-14.

²⁵ Bartolomé de Las Casas, *Obras*, Madrid, Alinaza Editorial, 1989-1995, 15 vol. Il reste cependant bon nombre de textes connus dont, encore aujourd'hui, on ne possède aucun exemplaire.

²⁶ Il s'agit des mémoires de 1516 et de 1518, du contrat signé avec la Couronne en 1520, d'une lettre au Conseil des Indes datée de 1531, d'un *Mémoire* rédigé en 1542 et de l'*Histoire des Indes*. Au moment de sa première publication, le *Mémoire* de 1516 est considéré comme une œuvre collective des Dominicains. Les trois premiers documents paraissent en 1867 dans la *Colección de documentos inéditos relativos al descubrimiento, conquista y organización de las antiguas posesiones españolas de América y Oceanía* (=CoDoIn), vol. 7. Le quatrième et le cinquième sont publiés par Antonio María Fabié, *Vida y escritos de don fray Bartolomé de Las Casas*, Madrid, Ginesta, 1879. Enfin, la première édition complète de l'*Historia de las Indias* (1875-1876) figure dans la *Colección de documentos inéditos para la historia de España* (vol. 62-66).

d'Alain Milhou et tout récemment de Jean-Pierre Tardieu ont fini d'éclairer ce point obscur de son action. On sait désormais qu'à cinq reprises, entre 1516 et 1542, Las Casas proposa d'importer des esclaves depuis l'Ancien Monde afin de soulager la souffrance des Indiens qui seuls étaient au cœur de son combat. La première fois, en avril 1516, ce fut dans un *Mémoire* remis au cardinal Cisneros, alors régent des royaumes de la Couronne d'Espagne. Las Casas venait tout juste d'embrasser la cause des Indiens : c'était son premier voyage en Espagne et l'une des toutes premières lances qu'il rompait. Dans ce rapport, il proposa quatorze « remèdes » destinés à libérer les Indiens de l'oppression des colons. Le onzième consistait à remplacer les corvées indigènes par le travail forcé d'esclaves d'importation : « qu'à la place des Indiens qui servent dans chacun desdits établissements, Votre Majesté place vingt Noirs, sans compter les esclaves nécessaires aux mines²⁷. » Il précisait un peu plus loin qu'on pouvait « faire venir de Castille... des esclaves noirs ou blancs²⁸. » Deux ans plus tard, en 1518, proposant un plan de développement agricole des îles d'Amérique, il plaidait encore pour qu'on y importât de la main d'œuvre servile d'origine africaine. Il demandait que l'on remît deux couples d'esclaves noirs à chaque colon chrétien, et même vingt à ceux d'entre eux qui se seraient engagés à construire un moulin à sucre²⁹. Après des mois de négociation, le 18 mai 1520, dans le texte de l'accord qu'il parvint à signer avec Charles-Quint en vue de la colonisation pacifique des côtes du Venezuela figurait encore la licence d'importer des esclaves noirs depuis le royaume de Castille : trois pour chacun des cinquante colons au moment du départ puis sept autres en cas de réussite de l'implantation³⁰.

À cette époque, Las Casas ne faisait que reprendre au vol une idée fort répandue parmi les colons et peut-être acceptée par les religieux dès l'époque de Diego Colon, gouverneur de l'île entre 1508 et 1515³¹. Les premiers voyaient là le moyen d'accélérer la mise en valeur de l'île ; les seconds ne songeaient qu'à alléger le fardeau des autochtones. En effet, Herrera lie le développement de la traite à l'action des Dominicains en faveur des Indiens³². Moins de deux ans plus tard, ce projet trouvait de nouveaux avocats et prenait de l'ampleur à travers les recommandations d'une commission d'enquête formée de trois religieux de l'ordre de Saint Jérôme et de leur secrétaire envoyés d'Espagne. Ces hommes, excessivement sensibles aux difficultés rencontrées par les colons, imaginèrent alors la mise en place d'une véritable navigation triangulaire : dans ce projet, des navires partant d'Amérique chargeaient des pacotilles à Séville. Puis, avec l'autorisation du Portugal, seul maître de ces rivages, ils faisaient route vers le Cap Vert et les côtes de Guinée, où l'on achetait des esclaves que l'on ramenait aux Antilles³³. Désormais on songeait donc à aller s'approvisionner directement en Afrique.

Après l'échec fracassant de son entreprise vénézuélienne, Las Casas se renferma dans un long silence : il entra dans l'ordre de Saint Dominique et, durant une douzaine d'années, mena une vie retirée et studieuse sur l'île Espagnole, en simple spectateur de la poursuite de la *conquista*. Il écrivit peu, se livra peu. Quand le 20 janvier 1531 il reprit la plume et adressa une longue lettre au Conseil des Indes, sur la question de l'esclavage des Noirs, sa position

²⁷ Bartolomé de Las Casas, *Cartas y memoriales*, dans *Obras completas*, Madrid, Alianza Editorial, vol. 13, 1995, p. 28.

²⁸ *Ibid.*, p. 36.

²⁹ *Ibid.*, pp. 52-53 et 60. Il fait une proposition analogue la même année dans un plan de colonisation de la Terre Ferme.

³⁰ *Ibid.*, p. 404. Voir aussi p. 80.

³¹ Au livre III, chapitre 129 de son *Historia de las Indias*, il évoque cette position comme le reflet de l'opinion commune : « *Antiguamente... teníamos por opinión en esta isla* ». Bartolomé de Las Casas, *Historia de las Indias*, dans *Obras completas*, *op. cit.*, vol. 5, 1994, pp. 2324-2325.

³² Antonio de Herrera, *op. cit.*, vol. 1, p. 563.

³³ Textes cités par J.-P. Tardieu dans Jean-Pierre Tardieu, « Las Casas et les Noirs. Logique d'un revirement », dans *Espace Caraïbe*, 1995, n° 3, pp. 87-88.

n'avait pas varié. Probablement, comme tout le monde, songeait-il alors à l'établissement d'un commerce direct entre l'Afrique et le Nouveau Monde. Dans cette lettre pourtant emplie d'esprit évangélique, il commençait par rappeler à l'empereur la mission que la Providence et Rome lui avaient confiée, puis il proposait quelques éléments de réforme. Parmi ceux-ci on retrouvait le recours à l'importation de Noirs, par centaines cette fois. Il préconisait, au frais de la Couronne, l'envoi de cinq à six cents esclaves destinés à chacune des quatre îles alors colonisées, l'île Espagnole, Cuba, la Jamaïque et Porto Rico. Chaque colon espagnol en aurait reçu quelques-uns, à charge pour lui de les faire travailler ; avec le fruit de ce labeur, il aurait pu en rembourser la valeur au terme de trois années. Ainsi les rares indigènes survivants auraient-ils pu trouver le repos ; de son côté, la Couronne aurait vu croître les revenus déclinants qu'elle tirait de ses îles dévastées³⁴.

En 1542, une dernière fois, il reprit ce projet. Dans un mémoire adressé au roi, il recommanda qu'on vendît à crédit des esclaves noirs aux colons³⁵. Puis, plus rien. Dix ans plus tard, la reprise définitive de sa monumentale *Historia de las Indias* lui fournit l'occasion d'une palinodie. Évoquant son mémoire de 1518, il confessait avoir alors péché par imprudence et s'être laissé influencer par les colons qui « dirent au clerc Casas... que s'il leur apportait une licence du roi pour qu'ils pussent amener de Castille une douzaine d'esclaves noirs, ils relâcheraient leurs Indiens. » Las Casas appuya cette demande sans suffisamment réfléchir, dit-il : « sans penser à l'injustice avec laquelle les Portugais s'emparaient d'eux et les asservissaient ; mais s'il y avait pensé, il ne l'aurait fait pour rien au monde³⁶. » Le défenseur des Indiens l'avouait candidement : ce qu'il considérait désormais comme une erreur aboutit à la délivrance par la Couronne de la première grande licence d'importation, celle dont Laurent de Gorrevod devait tirer le meilleur profit personnel sans que cela permît de soulager ni les Indiens ni les colons³⁷. Las Casas n'en finissait pas d'étaler ses remords : « de ce conseil que donna le clerc, il ne se trouva pas peu repentant, se jugeant coupable par inadvertance... [sans être] certain que l'ignorance dans laquelle il se trouvait ni sa bonne volonté le disculpassent au moment du jugement divin³⁸. »

À plusieurs reprises, au fil des pages de son *Historia de las Indias*, il revint sur les raisons de son revirement : c'est qu'entre temps, il avait découvert que l'action des Portugais le long des côtes de l'Afrique n'était pas plus légitime que celle des Espagnols en Amérique. Désormais, sous sa plume, l'histoire des « côtes de Guinée » ressemblait à s'y méprendre à celle de l'île Espagnole : il la dépeignait comme une succession « d'attaques, d'incursions, de vols et de crimes [qui] dépeuplèrent toute cette contrée, soit parce que [les Portugais] en tuaient, capturaient, emmenaient au Portugal les habitants, soit parce que ceux-ci pénétraient dans le pays, s'éloignant le plus qu'ils pouvaient du rivage de la mer³⁹. » À l'égard des Noirs, les Portugais ne s'étaient donc pas mieux conduits que les Espagnols ne l'avaient fait avec les Indiens et comme eux, ils s'étaient damnés en faisant haïr le nom du Christ⁴⁰. Tout le mal ne serait-il pas venu des sujets du roi du Portugal ? Las Casas le pensait dès lors et, du coup, il en venait même à brûler son ancienne idole : Christophe Colomb. C'était lui qui, initié par les Portugais à cet horrible négoce, avait tout naturellement reproduit et étendu ces pratiques

³⁴ Bartolomé de Las Casas, *Opúsculos...*, *op. cit.*, pp. 79-80.

³⁵ *Ibid.*, p. 116. Voir aussi p. 129.

³⁶ Bartolomé de Las Casas, *Historia de las Indias*, *op. cit.*, vol. 5, p. 2191.

³⁷ Gorrevod fut autorisé à conduire 4000 esclaves au Nouveau Monde, chiffre exceptionnel pour lequel on ne retrouve pas d'équivalents avant les années 1580 et 1590. Il revendit aussitôt sa licence pour 25 000 ducats à un groupe de négociants génois. *Ibidem*. Voir aussi Lutgardo García Fuentes, « Licencias para la introducción de esclavos en Indias y envíos desde Sevilla en el siglo XVI », dans *Jarhbuch für Geschichte von Staat, wirtschaft und gesellschaft Latinamerikas*, 1982, n° 19, pp. 22-38

³⁸ Bartolomé de Las Casas, *Historia de las Indias*, *op. cit.*, vol. 5, p. 2324.

³⁹ *Ibid.*, vol. 3, p. 475.

⁴⁰ *Ibid.*, vol. 3, p. 462.

ignobles aux côtes de l'Amérique : « l'Amiral tenait cet aveuglement et cette corruption des Portugais qui en ont toujours été et en sont encore affligés dans leur négoce ou, pour dire vrai, dans leur exécrable tyrannie de Guinée⁴¹... »

On mesure toute l'étendue du chemin parcouru. Désormais Las Casas associait (en théorie, il est vrai) la cause des Noirs et celle des habitants du Nouveau Monde dans son combat pour la justice ; une nouvelle certitude l'habitait : « il en allait pour eux comme pour les Indiens⁴². » En quoi, à ses yeux, les deux situations étaient-elles comparables ? Contre l'esclavage des Amérindiens, empruntant simultanément au droit et à la théologie, Las Casas avait convoqué deux types d'arguments. D'un côté, il avait examiné la question à l'aune du droit de la guerre, reprenant la distinction entre la guerre juste et la guerre injuste. Il était en effet couramment admis que des hommes et des femmes pussent être réduits en esclavage « par accident », c'est-à-dire en raison d'un événement particulier. C'était le cas des infidèles et des païens qui avaient déclaré une guerre injuste à d'autres infidèles, des païens ou a fortiori des Chrétiens. On admettait qu'une fois défaits, les vaincus pouvaient légalement être réduits à l'état de servitude. Saint Thomas d'Aquin avait apporté sa caution à cette théorie dont en Espagne même l'asservissement des vaincus de Malaga, lors de la guerre de Grenade, offrait un exemple récent⁴³. En second lieu, Las Casas avait également dû réfuter la thèse aristotélicienne au nom de laquelle on donnait, par nature, certains hommes comme inférieurs et esclaves des autres, leurs maîtres. Cette position, souvent reprise par les humanistes, était celle de Sepúlveda, lequel apporta la contradiction à Las Casas lors de la controverse de Valladolid (1550-1551).

Las Casas réfuta ces deux arguments. Contre le premier, sans remettre en cause la jurisprudence du droit de guerre, il déplaça le débat et le fit porter sur la qualification des entreprises militaires conduites aux Indes : guerres de conquête sans sommation, ou presque, puisque le *requerimiento* était une farce notoire, elles devaient être considérées comme injustes. C'était là un débat technique qui ne bouleversait pas le cadre théorique des modes de pensée de ses contemporains. Le second argument l'amena à plus d'audace. À l'autorité d'Aristote, il opposa résolument celle de l'Évangile et se fit l'avocat intransigeant de l'unité du genre humain : il s'appuyait sur la Genèse et l'histoire de la création de l'humanité issue, selon ce texte, de l'unique couple primordial que formaient Adam et Ève. Par nature, les hommes étaient donc tous semblables.

Las Casas évoqua peu l'esclavage des Noirs et il ne s'attarda jamais sur cette question car pour lui l'urgence était ailleurs. Mais quand il en vint à le rejeter, ce fut au nom des mêmes principes : le caractère injuste des guerres menées par les Portugais en Afrique et l'appartenance des Noirs à l'humanité, au même titre que les Indiens et les Européens. À vrai dire, il s'attarda davantage sur la première question et martela sa nouvelle certitude : « c'était injustement et tyranniquement que ces gens étaient devenus esclaves, puisqu'ils avaient les mêmes droits que les Indiens. » Et un peu plus loin, de répéter encore et toujours que « la captivité des Noirs était aussi injuste que celle des Indiens », que « les Portugais s'étaient depuis bien des années chargés de piller la Guinée et d'y faire très injustement des Noirs esclaves. » Quand ils n'étaient pas purement et simplement enlevés, les captifs achetés en Afrique à des partenaires africains n'en étaient pas moins réduits à la servitude en-dehors de toute loi acceptable puisque leur capture résultait « d'injustes guerres qu'ils se faisaient entre eux » afin de répondre à la demande des acheteurs portugais⁴⁴. Dans le monde hispanique,

⁴¹ *Ibid.*, vol. 4, p. 1120-1121.

⁴² *Ibid.*, vol. 5, p. 2191.

⁴³ Vitoria et l'école de Salamanque acceptent cette théorie. Voir Francisco de Vitoria, *De jure belli* (19 juin 1539), dans Francisco de Vitoria, *Obras. Rlecciones teológicas*, T. Urdanoz éd., Madrid, BAC, 1960, pp. 811-858.

⁴⁴ Bartolomé de Las Casas, *Historia de las Indias, op. cit.*, vol. 5, pp. 2191 et 2324.

cette récusation de l'esclavage « par accident » fut, au cours du XVII^e siècle, l'angle d'attaque retenu par tous ceux, rares il est vrai, qui témoignèrent de quelques scrupules à l'égard de la traite négrière ou la combattirent, à l'instar d'un Alonso de Sandoval ou d'un Francisco José de Jaca⁴⁵.

En revanche, en contestant la théorie aristotélicienne des maîtres et des esclaves, Las Casas opposait l'Évangile à la philosophie antique et tournait le dos à une tradition théologique acceptée et ancienne qui s'était précisément fixé pour objectif de concilier ces deux sources de la pensée occidentale. S'il se laissait guider par la seule charité évangélique à l'égard de tous les hommes, c'est que, dans les années 1550, il avait pris conscience de la souffrance des esclaves noirs. En 1510-1530, les Noirs lui semblaient devoir s'adapter sans difficultés au Nouveau Monde : « nous n'avions jamais vu un Noir mort de maladie ; en effet, assurément, les Noirs comme les orangers y avaient trouvé leur terre, laquelle leur est plus naturelle que la Guinée⁴⁶. » Mais à partir des années 1530, le développement de la culture de la canne-à-sucre entraîna le recours massif à l'esclavage des Noirs et leurs conditions de vie se détériorèrent fortement : « à cause des grands efforts qu'on leur imposait et des breuvages qu'ils faisaient du jus sucré des cannes et qu'ils buvaient, ils trouvèrent leur mort et leur maladie⁴⁷. » Mais de ces hésitations, on ne savait rien à la fin du XVIII^e siècle.

3. Les droits des Indiens, ceux des Noirs et les droits de l'homme.

L'évangélisme militant de Las Casas et les Lumières chrétiennes ne constituent pas deux univers parfaitement étrangers l'un à l'autre. Ils ne se superposent pas non plus. Grégoire, comme tous ses prédécesseurs, propose une certaine lecture de Las Casas : une lecture utile pour son temps. De fait, jamais le défenseur des Indiens n'a laissé indifférent et, depuis son irruption sur la scène publique, bien peu l'ont approché sans aussitôt prendre parti pour lui ou contre lui. À cet égard, en 1800, l'abbé Grégoire s'inscrit dans une tradition établie depuis plus de deux siècles et, qu'il le veuille ou non, il en est l'héritier.

Depuis bien longtemps déjà, les lecteurs de Las Casas s'étaient répartis en deux camps : certains l'avaient adulé, d'autres l'avaient vilipendé et cela avec une force croissante puisque, au fil du temps, le débat s'était déplacé de son œuvre vers sa personne. À s'en tenir à l'espace francophone, la traduction qu'offre Jacques de Miggrode de sa *Brevísima relación de la destrucción de las Indias* marque, en 1579, le point de départ d'une tradition féconde⁴⁸. Ce texte, le plus célèbre de Las Casas, le plus souvent repris aussi, alimenta, on le sait, la légende noire anti-espagnole. Comme si la violence du pamphlet n'avait pas suffi, Jacques de Miggrode l'avait introduit par une courte préface au vitriol où les Espagnols étaient décrits comme les descendants des Goths et des Sarrasins, « leurs seconds pères », ce qui faisait d'eux « une si barbare et si cruelle nation ». En un temps où les Pays-Bas espagnols étaient en lutte contre Philippe II, l'auteur écrivait pour mettre en garde ses compatriotes contre toute la violence dont leur ennemi était capable. Et il se dédouanait de toute accusation de parti pris en se retranchant derrière l'autorité de son informateur, Las Casas, un Espagnol qu'on ne pouvait soupçonner de partialité et un homme de bien, « un auteur grave et digne de louange

⁴⁵ Alonso de Sandoval, *Naturaleza, policia sagrada y profana, costumbres y ritos, disciplina y catechismo evangélico de todos Etiopes* [*De instauranda Aethiopia Salute*], Séville, F. de Lira, 1627, Livre I, chapitre 17, ff° 65r°-70v° et Francisco José de Jaca, *Resolución sobre la libertad de los negros y sus originarios en estado de paganos y después ya cristianos. La Primera condena de la esclavitud en el pensamiento hispano*, Madrid, CSIC, 2002.

⁴⁶ Bartolomé de Las Casas, *Historia de las Indias*, op. cit., vol. 5, p. 2325.

⁴⁷ *Ibidem*.

⁴⁸ Alexandre Cioranescu, *Bibliografía francoespañola*, Madrid, Real Academia Española, 1977. La première réédition d'un texte de Las Casas depuis 1552-1553, une traduction hollandaise de la *Brevísima relación...* date de l'année précédente.

immortelle pour avoir osé s'opposer à sa propre nation, si cruelle et si barbare⁴⁹. » Cette posture fut ensuite adoptée par les éditeurs qui collaborèrent avec la politique anti-espagnole de la Couronne de France durant la guerre de Trente ans. Ainsi, dans l'édition lyonnaise de 1642, qui reprend la traduction de Jacques de Miggrode, Las Casas est-il dépeint comme « un personnage de très bonne vie et de grande réputation... fort estimé entre ceux de son ordre... [et dont] le bon zèle » était indiscutable. La conclusion est la même : « si l'Espagnol avait le pouvoir sur toi qu'il a usurpé sur les pauvres Indiens, tu ne serais point traité plus doucement⁵⁰. »

Pourtant, tous les sujets du roi de France n'avaient pas semblable attitude à l'égard de l'Espagne et tous ne partageaient pas cette opinion. Il existait en France un parti dévot qui voyait en l'Espagne le meilleur rempart de la foi catholique et n'avait que défiance à l'égard des sentences de l'évêque du Chiapas⁵¹. Le préfacier de l'édition de 1642 le savait parfaitement, lui qui s'employa à expliquer comment les Espagnols « qui se disent bons chrétiens et catholiques », purent exercer ces « cruautés inhumaines ». Pour ses contradicteurs, Las Casas ne pouvait être qu'un « esprit passionné », auteur d'une « invention fabuleuse [et d'une] imposture »⁵². Finalement, au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, les contraintes de la diplomatie finirent par reléguer ces deux visions opposées au rayon des accessoires inutiles. Un compromis s'imposa alors. À partir de 1697, sous le titre plus neutre de *La découverte des Indes occidentales par les Espagnols*, Morvan de Bellegarde proposa une nouvelle traduction française de la *Brevísima relación*... où l'« on avait adouci en quelques endroits des choses qui paraissaient trop cruelles et qui auraient pu faire de la peine aux personnes délicates. » Cette nouvelle version, moins empreinte de cautèle diplomatique qu'il n'y paraît, était contemporaine de la grande négociation qui aboutit au règlement de la succession d'Espagne à l'avantage des Bourbon⁵³.

Le succès éditorial de cette traduction, très lié à un contexte bien précis, fut limité et de courte durée : trois éditions entre 1697 et 1701, le temps nécessaire au transfert du trône d'Espagne à la maison des Bourbon. Ensuite, la *Brevísima relación*..., jamais rééditée avant le XIX^e siècle, perdit toute utilité et l'on s'en détourna pour s'arrêter davantage à la personnalité de son auteur. Celle-ci fut fortement discutée au temps des Lumières : l'écrivain, ses liens avec les conquistadors, la Couronne et l'Église d'Espagne ainsi que ses options philosophiques passionnaient. Charlevoix rassembla, en définitive, assez fidèlement les traditions contradictoires que ses prédécesseurs avaient forgées au cours des cent cinquante années qui le séparaient des premières rééditions et des plus anciennes traductions des œuvres de Las Casas. Il voyait en lui un homme d'« une érudition sûre, d'un esprit solide, d'un naturel ardent, d'un courage que les difficultés faisaient croître et d'une vertu héroïque. » Mais décidément, depuis la fin des âpres conflits du XVI^e siècle, les sensibilités avaient changé et il ne pouvait s'empêcher de relever que « son ouvrage [avait] un air de vivacité et d'exagération qui prévenait un peu contre lui », que « les faits qu'il rapportait... avaient sous sa plume, je ne sais quoi d'odieux et de criant. » Et de conclure avec indulgence et élégance

⁴⁹ Barthélémy de Las Casas, *Tyrannies et cruautés des Espagnols perpétrées ès Indes occidentales, qu'on dit le Nouveau Monde, brièvement descrites en langue castillane par l'évesque Dom Frère Barthélemy de Las Casas*, Anvers, Ravelinghien, 1579, « Adresse au lecteur ».

⁵⁰ Barthélémy de Las Casas, *Histoire des Indes occidentales où l'on reconnaît la bonté de ces païs et de leurs peuples et les cruautés tyranniques des Espagnols*..., Lyon, Caffin et Plaignard, 1642, « Au lecteur ».

⁵¹ Alexandre Yari Haran, « L'Espagne dans l'imaginaire français du XVII^e siècle », dans *Revue du XVII^e siècle*, 1997, n° 195, pp. 305-323 et Jean-Frédéric Schaub, *La France espagnole*, Paris, Seuil, 2003, notamment pp. 145-146 et 257 sq.

⁵² Barthélémy de Las Casas, *Histoire des Indes occidentales* ..., *op. cit.* « Au lecteur ».

⁵³ Malgré l'annonce faite dans l'adresse au lecteur, la traduction n'est pas édulcorée.

qu'il s'agissait là, tout simplement, des « excès de la vertu⁵⁴. » Chemin faisant, en historien méticuleux, il avait également exhumé, sans le commenter, le souvenir de l'action de Las Casas en faveur du transfert d'esclaves noirs en Amérique⁵⁵. Ce point de vue relativement neutre fut encore celui des auteurs de l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, publiée sous la direction de l'abbé Raynal : Las Casas s'y trouva célébré en des termes vibrants comme le défenseur des Indiens, mais ce que l'on savait alors de son attitude à l'égard de l'esclavage des Noirs y était également rappelé. Non sans faire preuve d'une grande pertinence, considérant son combat en faveur des Indiens, l'auteur jugeait Las Casas « plus homme que prêtre » mais connaissant son premier mouvement vis-à-vis des Noirs, il avouait tout aussi justement qu'« il [lui] manquait des notions justes sur les droits de l'homme⁵⁶. »

Les jugements équilibrés ne furent pourtant pas les plus fréquents et les Lumières de l'Europe du Nord, avec de Pauw en 1768 et Robertson neuf ans plus tard, donnèrent le signal de la rupture. En effet, ces deux auteurs conduisirent une charge en règle contre le défenseur des Indiens, son attitude à l'égard des Noirs effaçant, à leurs yeux, le mérite que beaucoup lui reconnaissaient du fait de son engagement au service des habitants du Nouveau Monde. De Pauw confondit volontairement les tentatives d'évangélisation pacifique de Las Casas et les *reducciones* de la Compagnie de Jésus. En caricaturant les unes et les autres, il les présenta comme autant de preuves irréfutables de l'appétit de pouvoir démesuré des hommes d'Église⁵⁷. Quant à Robertson, il présenta le religieux dominicain comme un homme impétueux et inconsistant, doté d'un esprit inquiet et incapable de discernement, excessif dans ses jugements, brouillon dans ses entreprises et finalement, errant d'improvisation en improvisation, condamné à l'échec⁵⁸. Le savant écossais n'hésitait pas à marquer sa préférence pour les réformes préconisées par les religieux hiéronymites, pourtant notoirement circonvenus par les colons de l'île Espagnole. Comme eux, il jugeait excessives et irréalistes les recommandations de Las Casas. Pour lui comme pour de Pauw, son action en faveur de l'importation d'esclaves noirs était la preuve de ses incohérences personnelles et plus généralement de celles de l'Église et de la religion catholique.

Cette instrumentalisation d'un fait tout aussi largement accepté qu'embarrassant pour bien des hommes des Lumières ne permettait guère un examen serein de la question. Certains chargeaient vigoureusement Las Casas, beaucoup étaient embarrassés et les auteurs les plus favorables à sa cause peinaient à trouver l'objection qui eût permis de le défendre⁵⁹. Les Espagnols participant au mouvement des Lumières chrétiennes, n'étaient guère à même de fournir des arguments décisifs car ils étaient partagés entre la nécessité de voler au secours de la religion et l'envie de sauver l'honneur de leur pays qu'ils estimaient sali par les écrits de Las Casas. Ainsi, les *Reflexiones imparciales* de Nuix s'ouvrent-elles sur une violente attaque dirigée contre Las Casas qu'il accuse d'exagérations démesurées et, aux yeux de cet auteur, ses prises de position contradictoires sur la question de l'esclavage des Indiens et des Noirs

⁵⁴ P.-F.-X. Charlevoix, *Histoire de l'isle espagnole ou de Saint-Domingue écrite principalement sur les Mémoires manuscrits du père J.-B. Le Pers missionnaire à Saint-Domingue et sur les pièces originales qui se conservent au ministère de la Marine*, Paris, F. Barrois, 1730, vol. 1, pp. 333 et 478.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 346. Charlevoix suit Herrera.

⁵⁶ Guillaume-Thomas Raynal, *op. cit.*, vol. 2, pp. 178 et 292.

⁵⁷ Cornélius de Pauw, *op. cit.*, vol. 1, pp. 120-121.

⁵⁸ William Robertson, *op. cit.*, pp. 317-321.

⁵⁹ Des auteurs qui ne partagent pas l'acrimonie d'un de Pauw ou d'un Robertson envers l'Église n'en adoptent pas moins leur position vis-à-vis de Las Casas. Voir par exemple Louis Genty, *L'influence de la découverte de l'Amérique sur le bonheur du genre humain*, Paris, Nion, 1787, p. 184.

prouvaient son ineptie⁶⁰. Tous ceux qui s'efforçaient de trouver dans l'histoire du XVI^e siècle les prodromes de leur propre lutte, tels Marmontel et surtout Clavijero, devaient donc avancer prudemment : on exaltait le combat de Las Casas en faveur de la liberté des Indiens et taisait soigneusement tout le reste⁶¹.

Ce fut généralement l'attitude des abolitionnistes. Clarkson ou Bénézet évitèrent d'entrer dans trop de précisions et se contentèrent évasivement de tenir la défense des Indiens, telle que Las Casas avait pu l'assurer au XVI^e siècle, et celle des Noirs menée au nom des droits de l'homme, comme un seul et même combat contre l'esclavage. D'autres ne pouvaient, en toute franchise, éviter d'avouer leur embarras. Ainsi, Benjamin-Sigismond Frossard était-il gêné de ne pouvoir se présenter franchement comme l'héritier de Las Casas car il savait trop bien que « sa charité n'était point assez éclairée pour être universelle⁶². »

Dans l'*Apologie de Barthélémy de Las Casas*, Grégoire s'engageait donc sur un terrain glissant et piégé. Faisant le pari difficile de défendre, dans un même texte, la cause des Lumières chrétiennes et celle des droits de l'homme, il crut trouver en Las Casas la figure idéale qui les rassemblait. Sans doute était-ce aller un peu vite en besogne. Las Casas, que l'on connaissait fort mal, évoluait dans un univers intellectuel qui était étranger aux hommes du XVIII^e siècle. Arc-bouté sur l'Évangile et la théorie juridique de la guerre juste, il était très loin de pouvoir concevoir celle des droits de l'homme. Enfin, militant plus que philosophe, il n'avait pas laissé un système achevé mais les traces parfois contradictoires d'une pensée en perpétuelle évolution dont on ne connut bien longtemps que de rares épaves. Dans ces conditions, il était, avouons-le, bien difficile de s'y retrouver.

⁶⁰ Juan Nuix, *Reflexiones imparciales sobre la humanidad de los Españoles en las Indias contra los pretendidos filósofos y políticos para ilustrar las historias de MM. Raynal y Robertson*, Madrid, Ibarra, 1782, pp. 9-34 et 226-227.

⁶¹ Jean-François Marmontel, *Les Incas ou la destruction de l'empire du Pérou*, Paris, Lacombe, 1777, p. XXIII et Francisco Javier Clavijero, *Historia ed México*, Mexico, Porrúa, 1982, *passim*.

⁶² Benjamin-Sigismond Frossard, *La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée, portée au tribunal de la justice, de la religion, de la politique, ou Histoire de la traite & de l'esclavage des nègres, preuves de leur illégitimité, moyens de les abolir sans nuire ni aux Colonies ni aux colons*, Lyon, de la Roche, 1789, p. 35.